

RAPPORT au CONSEIL DÉPARTEMENTAL



Réunion du 16 janvier 2023

A - Finances et Solidarité Territoriale

BUDGET PRIMITIF 2023 EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET

Le Budget Primitif 2023 s'inscrit dans un contexte fortement marqué par les perturbations des échanges internationaux, la flambée des prix de l'énergie, les menaces qui pèsent sur la croissance et l'inflation avec l'enlisement de la guerre en Ukraine.

Dans ce contexte, les incertitudes sont fortes quant aux multiples conséquences de la crise énergétique et de l'inflation sur les budgets locaux. Par ailleurs, les mesures 2022 de revalorisation du RSA de 4 %, de revalorisation du point d'indice, d'extension du plan Ségur de la santé et de revalorisation des salaires d'aides à domicile pèseront en année pleine sur les charges départementales 2023.

Par ailleurs, la double actualité budgétaire avec le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2023 et le Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques (PLPFP) 2023-2027 suscite des interrogations fortes des collectivités territoriales.

Le Projet de Loi de Finances acte la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), les Départements se voyant attribuer une nouvelle fraction de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA). De plus, compte tenu du refus du Gouvernement, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ne sera pas indexée sur l'inflation. La DGF enregistrera une augmentation de 320 M€ mais uniquement en faveur des communes.

En outre, le Gouvernement a supprimé l'article relatif à l'objectif de limitation des dépenses de fonctionnement des collectivités. Toutefois, il convient d'être vigilant car l'intention du Gouvernement resterait bien de maintenir ce dispositif dans la loi de programmation des finances publiques. Ces nouvelles contraintes demanderont un effort supplémentaire aux collectivités à l'heure où, inflation oblige, elles sont moins que jamais maîtresses de l'évolution de leurs dépenses.

L'objectif du Département sera de faire face à la croissance de charges pérennes avec une incertitude quant aux évolutions des recettes dont la quasi-totalité est désormais corrélée à la dynamique économique.

Conformément aux orientations budgétaires, notre Assemblée propose un Budget Primitif 2023 placé sous le signe de la résilience, offensif et ambitieux dans l'accomplissement de nos missions de solidarités humaines et territoriales :

- en s'engageant à exercer pleinement ses responsabilités sociales et solidaires : le Département sera présent au quotidien au plus près des plus jeunes et des plus âgés, des personnes souffrant de handicap et des personnes fragilisées ou en situation de précarité ;
- en mettant tout en œuvre pour faire face aux dépenses supplémentaires : hausse des prix de l'énergie, revalorisations salariales, dotations de fonctionnement aux collègues, contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) ;
- en menant une politique d'investissements fondée sur l'innovation, les transitions énergétiques et écologiques, la cohésion territoriale et l'attractivité de son territoire ;

- en renforçant ses dispositifs d'interventions volontaristes pour soutenir les jeunes et accompagner l'ensemble des acteurs publics et privés de notre territoire.

Le Budget Primitif 2023 s'équilibre, en dépenses et en recettes, en mouvements réels à **277.155.469 €**.

I – LES RECETTES

Les dotations et compensations versées par l'État

Le Projet de Loi de Finances pour 2023 n'indexe pas les dotations de fonctionnement aux collectivités locales sur le niveau de l'inflation comme souhaité par les associations d'élus. Ainsi, la non-prise en compte de l'inflation va mécaniquement générer, en volume, une perte de Dotation Globale de Fonctionnement (**DGF**), principale composante des recettes de fonctionnement.

Une hausse supplémentaire de 320 M€ a été annoncée par le Gouvernement, mais elle concerne seulement le bloc communal.

Compte tenu de l'évolution des composantes de la DGF (dotation forfaitaire et dotation de fonctionnement minimale), le montant attendu pour 2023 s'établirait à **45.899.542 €**.

Les chiffres définitifs ne seront connus que dans le premier trimestre 2023.

Le montant de la DGD est figée depuis 2008 à 1.760.017 €.

Depuis la réforme fiscale relative à la suppression de la taxe professionnelle, le Département perçoit le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), figé depuis 2013 à 3.553.538 €. Il reçoit également la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) destinée à apporter aux « perdants » de la réforme de la Taxe Professionnelle. En 2023, seuls les Départements seront mis à contribution dans le cadre de la diminution des variables d'ajustement intégrant la DCRTP ainsi que la dotation pour transfert de compensations fiscales dite « dotation carrée ». La DCRTP est estimée à **3.900.000 €** et la dotation carrée à **2.450.000 €**.

En investissement, le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), qui vient compenser la charge de TVA que la collectivité supporte principalement sur ses dépenses réelles d'investissement et qu'elle ne peut pas récupérer par la voie fiscale est prévu à hauteur de **4.300.000 €** compte tenu de l'estimation du montant des dépenses d'investissement réalisées sur 2022.

Les recettes fiscales

Les Départements bénéficient d'une fraction de Taxe sur la Valeur Ajoutée (**TVA**) en compensation de la perte de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Pour 2023, le produit national de TVA serait en hausse de + 5,1 % d'où une recette estimée à hauteur de **44.625.000 €** pour notre collectivité.

Concernant la **fraction complémentaire de TVA** issue de la loi de finances pour 2020, son montant est reconduit à hauteur de 1.400.000 €, identique à celui de 2022, compte tenu de l'enveloppe nationale constante de 250 M€.

La suppression annoncée de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (**CVAE**) dans le PLF 2023 sera compensée par une nouvelle fraction de TVA. Cette suppression serait étalée sur deux années, 2023 et 2024, afin de financer en 2023 le maintien du bouclier tarifaire sur l'énergie. Dès 2023, les Départements ne toucheront plus de CVAE mais une fraction de TVA. Le montant inscrit pour cette recette est incertain par manque d'information sur la CVAE que le Département aurait dû percevoir en 2023.

La **fraction de TVA** pour perte de CVAE est évaluée à **9.289.138 €**, correspondant à la moyenne du produit de CVAE perçu de 2020 à 2022.

Le Département perçoit l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (**IFER**). La prévision peut être évaluée à **1.300.000 M€**.

En matière de fiscalité indirecte, le Département encaisse le produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) perçus sur les transactions immobilières. Après une embellie en 2021, le produit s'est stabilisé au global sur l'année 2022 avec un premier semestre resté dynamique et un début de décrue sur la deuxième partie de l'année intégrant l'impact de la remontée des taux d'intérêt sur les transactions immobilières. Cette ressource demeure volatile et imprévisible et les perspectives pour 2023 sont incertaines compte tenu du contexte anxiogène, du renchérissement du coût d'accès au crédit qui ne favorisent pas l'investissement dans l'immobilier. Une prévision de **19.150.000 €** de recettes de DMTO est ainsi proposée au Budget Primitif 2023.

Le montant de la Taxe sur les Conventions d'Assurances (**TSCA**) versée aux Départements résulte à la fois de compensations de transferts de compétences opérés dans le cadre de l'acte II de la décentralisation et d'ajustements effectués dans le cadre de la réforme de la fiscalité de 2010. La TSCA conserverait son évolution tendancielle dynamique. Il est donc proposé d'inscrire **37.300.000 €** de produit pour l'exercice 2023.

La Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (**TICPE**) se décompose en deux parts, la première pour compenser le versement des allocations RSA et la seconde pour compenser les transferts de compétences de l'acte II de la décentralisation (en complément de la TSCA). Pour cette deuxième part, le montant inscrit s'élève à **3.600.000 €** selon une hypothèse de stabilité par rapport au Compte Administratif anticipé 2022.

Enfin, le produit relatif à la Taxe Intérieure sur les Consommations Finales d'Electricité (**TICFE**) est prévu à hauteur de **3.000.000 €**, selon une tendance en légère augmentation constatée sur les derniers exercices.

Les recettes issues des fonds de péréquation

Notre Département bénéficie de plusieurs fonds de péréquation ayant pour objectif de réduire les inégalités de répartition de richesse. Les Départements disposent de peu d'informations sur l'évolution de ces fonds ce qui conduit à inscrire les crédits suivants en recettes :

- **450.000 €** au titre du Fonds de péréquation de CVAE, produit en baisse au regard de l'évolution des encaissements de CVAE. Avec la suppression de la CVAE, le devenir de ce fonds est incertain.
- **12.500.000 €** pour le Fonds national de péréquation des DMTO, ressource estimée à la baisse par le cabinet Ressources Consultants Finances (RCF).

Il est précisé que cette ressource sera réduite par une contribution à ce fonds estimée à la hausse par RCF à hauteur de 1.800.000 €.

- Le Département perçoit une recette au titre du Dispositif de Compensation Péréquée (**DCP**) qui correspond aux frais de gestion de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) transférés par l'État aux Départements. L'objectif est de réduire la charge des Allocations Individuelles de Solidarités (AIS). Compte tenu de l'évolution de produit de foncier bâti, la recette prévisionnelle 2023 s'établirait à **6.300.000 €**.

Les autres recettes

Je vous propose d'inscrire 18.500.000 € d'emprunt pour assurer l'équilibre de la section d'investissement de ce Budget Primitif 2023.

Les autres ressources correspondent aux recettes dites « métiers » tels que :

- les produits d'exploitation et du domaine provenant notamment des redevances pour occupation du domaine public, des remboursements de salaires pour les personnels mis à disposition,

- les ressources d'aide sociale se composant des concours attendus de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (**CNSA**) afin de contribuer aux dépenses des prestations individuelles (Allocation Personnalisées d'Autonomie -APA- et Prestation de Compensation du Handicap -PCH-), des recouvrements sur bénéficiaires, de leurs ressources, de la participation des obligés alimentaires et des recours sur successions,
- les autres produits de gestion dont les revenus des immeubles et les produits liés aux cessions d'immobilisations.

II – LES DEPENSES

Construit sur les bases du DOB, le Budget Primitif 2023 propose des dépenses en nette progression par rapport au Budget Primitif 2022 avec + 10,4 M€ sur le fonctionnement et + 7,2 M€ (hors gestion de dette) sur l'investissement. Ce budget s'attache à répondre à la conduite de notre politique départementale visant à rester offensif pour soutenir et protéger les Indriens, notamment les plus vulnérables, à maintenir un haut niveau d'investissement essentiel au développement économique et au soutien à l'emploi local, et également à engager de nouveaux projets en faveur du changement climatique et de l'attractivité de notre territoire.

Au coeur des politiques publiques de proximité, le Département assumera, dans ce contexte de crise énergétique et inflationniste, son entière responsabilité en garantissant la solidarité humaine envers les populations fragilisées et démunies. Le budget de fonctionnement applique les mesures actées en 2022 qui impactent en année pleine l'exercice 2023 dans le domaine du social (revalorisation salariale avec l'avenant 43 et les accords Laforcade, revalorisation du RSA) et en matière de ressources humaines (valorisation du point d'indice et mesures salariales en faveur des assistants familiaux).

Notre Assemblée répondra aux besoins accrus en terme de sécurité et maintiendra son soutien, volontaire et facultatif, en faveur de la jeunesse, de l'environnement, de la culture, du sport, du tourisme et du patrimoine pour améliorer le cadre de vie de nos habitants.

En investissement, ce budget marque une forte accélération de notre politique d'équipement direct du territoire et le renouvellement de nos efforts pour générer de l'activité économique tout en amplifiant notre soutien volontariste en faveur des communes, via nos fonds à guichet ouvert.

Les principaux crédits de ce budget se répartissent selon les 3 domaines d'intervention suivants.

Poursuivant sa progression, le budget consacré au domaine primordial de la **Famille et de la Solidarité**, représente près de 70 % des dépenses de fonctionnement. Priorité est donnée aux solidarités humaines pour répondre aux besoins de nos citoyens les plus fragiles et les plus démunis, à tous les âges de la vie. 152.449.851 € sont consacrés aux dépenses sociales, soit un volume de crédits supplémentaire de 5,7 M€ par rapport au Budget Primitif 2022. Conforté dans son rôle de chef de file des politiques sociales, le Département est plus que jamais le maillon indispensable à la protection de ses habitants.

Le budget alloué au secteur de l'Enfance et de la Famille s'élève à 25.041.870 €, représentant plus de 3 M€ de crédits supplémentaires par rapport au Budget Primitif 2022, afin d'accomplir totalement nos missions de prévention et de protection maternelle et infantile. L'évolution croissante des charges de ce secteur s'explique à la fois par l'activité en constante augmentation de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), notamment les placements, et la revalorisation des carrières des assistants familiaux.

Ce sont 42.067.424 € de crédits qui sont prévus pour améliorer le quotidien des Personnes âgées, pour prévenir et compenser la perte d'autonomie due à l'âge. « Mieux vieillir dans l'Indre » demeure une volonté de notre Assemblée qui financera les impacts des mesures nationales, nécessaires pour le secteur médico-social mais non intégralement compensées par l'État. Le Département interviendra au titre du versement de l'APA, de la prise en charge de l'hébergement pour les bénéficiaires de l'aide sociale et mènera des actions de prévention et d'accompagnement. En investissement, il poursuivra sa politique volontariste d'adaptation des établissements.

Les crédits en faveur des Personnes en situation de handicap s'élèvent à 34.853.500 € et permettront le versement de la PCH, de l'ACTP, des frais d'hébergement en établissement pour les personnes éligibles à l'aide sociale. Outre ces financements, le Département participera au budget de la MDPH et poursuivra, en investissement, sa politique volontariste de développement de l'accueil familial et de modernisation et d'adaptation des structures d'accueil. Tout comme le secteur des personnes âgées, les dépenses consacrées aux personnes handicapées augmentent de 2,3 M€, marquées par les impacts des revalorisations salariales des personnels des services d'aide à domicile.

36.653.632 € de crédits sont inscrits au titre de notre politique d'insertion confortant notre engagement en faveur des personnes en difficulté. Dans le contexte actuel de crise inflationniste, notre collectivité sera présente pour lutter contre la précarité, la pauvreté, combattre toutes les formes d'exclusion sociale et favoriser l'autonomie et le retour à l'emploi des publics en difficultés. Le Département se mobilisera, au-delà du versement de l'allocation RSA, pour accompagner les usagers démunis autour de leur insertion sociale et/ou professionnelle et pour financer les dispositifs relatifs au FSL et au FAJD.

Pivot de l'action publique territoriale, le Département affrontera les nouveaux défis du monde local et favorisera le **développement et l'aménagement de son territoire**. Ce secteur se voit attribuer 100.918.082 € de crédits pour insuffler une politique porteuse d'avenir pour l'Indre. Valoriser les richesses et préserver le patrimoine de l'Indre, agir pour l'environnement avec la prise en compte du changement climatique, renforcer l'attractivité de notre territoire, amplifier l'accompagnement de nos communes dans le financement de leurs projets, offrir aux collégiens tous les moyens de réussite scolaire et enfin faciliter l'accès aux pratiques sportives et culturelles, tels sont les objectifs de ce budget 2023.

En 2023, 20.796.715 € de crédits seront destinés à notre politique de travaux sur nos infrastructures routières, essentielle au maillage territorial plus particulièrement dans notre département rural. La poursuite des aménagements et de la modernisation du réseau routier prendra en compte le contexte du dérèglement climatique en s'appuyant sur des techniques et équipements plus respectueux de l'environnement. Cette stratégie permettra d'offrir aux usagers de la route un niveau de service toujours élevé en termes de qualité et de sécurité. En fonctionnement, pour assurer le programme d'entretien courant des chaussées, l'exploitation et la sécurité sur les routes ainsi que l'exécution du service hivernal, une somme de 6.212.684 € est prévue.

Concernant le secteur de l'Education, la volonté de notre Assemblée demeure de créer les conditions optimales d'enseignement et de réussite de nos collégiens. Avec un budget à hauteur de 19.648.646 €, en hausse de 11 %, soit + 1,9 M€ par rapport au Budget Primitif 2022, le Département poursuit ses efforts en faveur des jeunes étudiants de l'Indre. 2023 marque la continuité d'un haut niveau d'équipement de nos collèges avec l'objectif de 100 % des collèges accessibles et la mise en œuvre du plan de transition énergétique. Avec 10.900.454 €, en hausse de 23 % par rapport au Budget Primitif 2022, les investissements dans les collèges, au cœur de notre compétence, répondront aux exigences de développement durable et permettront également l'acquisition de mobilier et matériel informatique. Toutes ces opérations concourent à offrir un cadre favorable aux enseignements.

Le budget de fonctionnement 2023 est fortement impacté par les crises énergétique et inflationniste que nous traversons. Conformément à nos engagements, nous nous mobiliserons pour doter les collèges de moyens financiers leur permettant de faire face à la hausse fulgurante des charges courantes. Ainsi, les crédits inscrits pour le fonctionnement de nos collèges et pour les actions en leur faveur enregistrent une croissance de plus de 50 % par rapport au Budget Primitif 2022, pour atteindre 5.442.512 €.

En matière de transports scolaires, 720.000 € sont prévus notamment pour le transport spécial des élèves handicapés, secteur relevant de notre compétence. A cela s'ajoute une somme de 1.905.631 € au titre de la soulte annuelle à verser à la Région dans le cadre du transfert de la compétence transport.

Par ailleurs, bien que le secteur de l'enseignement supérieur ne relève pas de notre champ de compétences obligatoires, notre collectivité interviendra à hauteur de 680.049 € pour que subsiste dans l'Indre un enseignement supérieur indispensable qui réponde aux besoins des étudiants à la recherche de qualité, de proximité et d'accessibilité dans leurs études supérieures.

Enfin, nous revalorisons notre dispositif d'attribution de bourses d'enseignement supérieur à caractère social et maintenons notre participation à l'ADESI et à l'INSPE, associations oeuvrant dans le domaine universitaire.

L'attractivité de l'Indre demeure une priorité. Notre collectivité poursuivra sa forte mobilisation pour développer les atouts de notre département et valoriser les richesses de nos territoires.

La politique volontariste de lutte contre la désertification médicale menée par le Département de l'Indre sera soutenue et amplifiée en 2023. Les multiples dispositifs d'aides, dans le cadre de notre ambitieux « plan Santé », sont reconduits et renforcés avec de nouvelles actions en faveur des étudiants en kinésithérapie et orthophonie. Démarcher les professionnels de santé, favoriser et pérenniser leur installation dans l'Indre, tels sont les objectifs fixés dans notre feuille de route dédiée à la Santé.

Pour la mise en œuvre de cette politique en faveur de la démographie médicale, ce sont 410.000 € d'autorisations de programme, 136.800 d'autorisations d'engagement et 627.800 de crédits de paiement qui sont votés au budget.

Par ailleurs, la création d'un nouveau dispositif permettra d'apporter des aides spécifiques aux vétérinaires s'installant en zone rurale afin de renforcer le maillage de ces professionnels de santé animale dans l'Indre.

Les actions menées en faveur du Tourisme impulsent la dynamique d'attractivité de l'Indre. Le Département s'attache à soutenir les différents organismes intervenant dans le secteur du tourisme et tout particulièrement l'A²I, qui se voit attribuer un soutien financier à hauteur de 1.281.300 €. L'A²I demeure l'acteur majeur de la politique touristique pour valoriser l'Indre, attirer de nouveaux actifs et accueillir de nouveaux habitants.

L'appel à projet « Le tourisme pour l'Indre » est renouvelé en 2023 avec une autorisation de programme de 500.000 € et des crédits de paiement de 1.125.000 €.

Partenaire fidèle des communes, notre collectivité poursuivra en 2023 son aide volontariste en faveur du patrimoine communal et de la voirie communale. Le Département de l'Indre soutient activement le bloc communal et place la solidarité territoriale au cœur de ses missions. Les différents fonds communaux thématiques comme le FAR, qui enregistre de nouveau une hausse, le FDAU, le fonds patrimoine, mais également l'électrification rurale, l'aide au maintien des activités commerciales en zone rurale permettront aux communes de pouvoir réaliser leurs projets d'investissement. Ce sont 4.295.822 € d'autorisation de programme et 5.193.438 € de crédits de paiements qui y sont consacrés.

En matière de Sécurité des personnes et des biens, le Département réalise un effort très important au bénéfice du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Comme chaque année, notre collectivité apportera sa contribution au budget de fonctionnement du SDIS, estimée provisoirement à 8.435.757 €, en hausse de 10 %, bien supérieure aux contributions des communes et à l'inflation. En investissement, notre collectivité fait le choix de poursuivre ses efforts considérables pour garantir la couverture des risques de toute nature et assurer la sécurité et la protection des indriens. Une autorisation de programme prévisionnelle de 1.600.000 € et des crédits de paiement équivalents sont inscrits au titre de la subvention exceptionnelle d'investissement, dans l'attente des comptes définitifs 2022 et du vote du budget 2023 du SDIS.

Par ailleurs, 75.000 € de crédits sont prévus en faveur du fonds de vidéo-protection.

Avec des crédits à hauteur de 2.011.780 €, la politique départementale à l'égard de l'Environnement prend toute son importance. Notre collectivité reconduit son soutien et ses actions en faveur de l'écologie et de la transition énergétique. Ainsi, le Département s'implique via ses multiples financements dans le cadre de la politique des espaces naturels sensibles, dans le cadre du fonds de l'eau permettant de subventionner les travaux d'alimentation en eau potable et les travaux d'assainissement des eaux usées des communes rurales. La mise en œuvre du schéma d'approvisionnement en eau potable pour sécuriser la ressource essentielle aux Indriens sera poursuivie en 2023.

Enfin, nos efforts s'intensifient avec la création d'un nouveau fonds d'adaptation au changement climatique pour le déploiement des récupérateurs d'eau pluviales et la désimperméabilisation et la végétalisation des cours d'école.

Le budget alloué à la politique en faveur du Sport s'élève à 6.040.619 € permettant de soutenir les investissements des communes via nos aides à guichet ouvert dans le cadre des fonds thématiques des travaux d'équipements sportifs et socio-culturels, de rénovation et de réhabilitation des équipements sportifs.

En fonctionnement, le Département renouvelle ses aides volontaires pour dynamiser le mouvement sportif, promouvoir et développer les disciplines en accompagnant les comités et associations sportifs de l'Indre mais également les familles avec la licence « Sport en Indre » et le nouveau dispositif « Pass'Sport collégien ».

L'action du Département dans le domaine de la Culture et de la vie associative se traduit par un budget de 4.579.159 € comprenant les subventions versées en investissement et en fonctionnement pour favoriser la cohésion sociale sur le territoire. L'ensemble des aides attribuées permettront l'animation locale du territoire, l'encouragement au développement des pratiques culturelles, artistiques et théâtrales. Le monde associatif, vecteur de lien social et de bien-être pour la population, se verra porter un intérêt particulier via la reconduction du FAR Animation Locale et le renforcement du Fonds d'Appui aux Projets Associatifs (FAPA) qui enregistre une augmentation de près de 6 %.

La dernière rubrique concerne les **moyens d'administration et de gestion financière** et retrace l'ensemble des dépenses nécessaires à l'activité de l'administration départementale avec un objectif permanent de maîtrise des dépenses publiques.

La section de fonctionnement comporte les crédits correspondant principalement aux dépenses liées aux moyens humains et matériels, aux charges à caractère général qui enregistrent une hausse par rapport à 2022 compte tenu du contexte inflationniste et des mesures en matière de revalorisation salariale.

De plus, il est nécessaire d'inscrire 1.800.000 € au titre de notre contribution au fonds de péréquation des DMTO, en nette augmentation par rapport au Budget Primitif 2022.

En investissement, les crédits correspondent notamment aux rénovations et aux réhabilitations du patrimoine départemental intégrant les exigences liées à la transition énergétique ainsi qu'aux différents équipements en mobiliers, matériels et véhicules nécessaires à l'exécution des missions de service public de notre collectivité.

Les inscriptions de crédits en gestion financière correspondent au remboursement de l'annuité de la dette et aux dépenses imprévues.

Je vous propose d'approuver le projet de Budget Primitif pour 2023 qui vous est soumis en adoptant la délibération suivante :

Le CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction M52 sur la comptabilité des Départements,

DECIDE :

Article unique. - Le Budget Primitif de l'exercice 2023 est adopté pour un montant s'équilibrant, en dépenses et en recettes, à la somme de **277.155.469 €** en mouvements réels et à la somme de **316.781.742 €** en mouvements budgétaires.



Marc FLEURET

Récapitulatif des crédits de paiement par axe du BP 2023

Axes stratégiques Politiques Actions	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes

A Le DEVELOPPEMENT et l'AMENAGEMENT du TERRITOIRE

1 Voirie Départementale

1 Modernisation du réseau

Routes et voirie	600,00	0,00	19 385 391,00	2 954 000,00	19 385 991,00	2 954 000,00
<i>Total Actions</i> A 1 1	600,00	0,00	19 385 391,00	2 954 000,00	19 385 991,00	2 954 000,00

2 Entretien

Services communs	515 231,00	589 000,00	992 324,00	0,00	1 507 555,00	589 000,00
Routes et voirie	5 642 353,00	28 000,00	419 000,00	0,00	6 061 353,00	28 000,00
Services communs	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Transports publics de voyageurs	54 500,00	0,00	0,00	0,00	54 500,00	0,00
<i>Total Actions</i> A 1 2	6 212 084,00	617 001,00	1 411 324,00	0,00	7 623 408,00	617 001,00
Total Politiques A 1	6 212 684,00	617 001,00	20 796 715,00	2 954 000,00	27 009 399,00	3 571 001,00

10 Moyens Logistiques

1 Frais de personnel DRTPE

Services communs	240 500,00	0,00	0,00	0,00	240 500,00	0,00
Enseignement du deuxième degré	6 576 540,00	5 000,00	0,00	0,00	6 576 540,00	5 000,00
Routes et voirie	12 500 330,00	303 000,00	0,00	0,00	12 500 330,00	303 000,00
Services communs	120,00	0,00	0,00	0,00	120,00	0,00
<i>Total Actions</i> A 10 1	19 317 490,00	308 000,00	0,00	0,00	19 317 490,00	308 000,00

Récapitulatif des crédits de paiement par axe du BP 2023

Axes stratégiques Politiques Actions	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes

A Le DEVELOPPEMENT et l'AMENAGEMENT du TERRITOIRE

10 Moyens Logistiques

2 Frais de personnel DCTP, BDI, Archives

Services communs	186 450,00	0,00	0,00	0,00	186 450,00	0,00
Culture	1 104 220,00	0,00	0,00	0,00	1 104 220,00	0,00
Sports	296 610,00	0,00	0,00	0,00	296 610,00	0,00
Total Actions A 10 2	1 587 280,00	0,00	0,00	0,00	1 587 280,00	0,00

3 Frais de personnel DATer

Services communs	116 230,00	0,00	0,00	0,00	116 230,00	0,00
Services communs	52 020,00	0,00	0,00	0,00	52 020,00	0,00
Agriculture et pêche	53 370,00	0,00	0,00	0,00	53 370,00	0,00
Industrie, commerce et artisanat	70,00	0,00	0,00	0,00	70,00	0,00
Total Actions A 10 3	221 690,00	0,00	0,00	0,00	221 690,00	0,00
Total Politiques A 10	21 126 460,00	308 000,00	0,00	0,00	21 126 460,00	308 000,00

11 Attractivité, Tourisme et Développement Economique

1 Aide en faveur des entreprises

Opérations non ventilables	10 000,00	0,00	0,00	37 484,00	10 000,00	37 484,00
Industrie, commerce et artisanat	14 000,00	0,00	5 155,00	34 100,00	19 155,00	34 100,00
Total Actions A 11 1	24 000,00	0,00	5 155,00	71 584,00	29 155,00	71 584,00

Récapitulatif des crédits de paiement par axe du BP 2023

Axes stratégiques Politiques Actions	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes

A Le DEVELOPPEMENT et l'AMENAGEMENT du TERRITOIRE

11 Attractivité, Tourisme et Développement Economique

2 Attractivité

Autres interventions sociales	100 800,00	0,00	527 000,00	0,00	627 800,00	0,00
Agriculture et pêche	24 000,00	0,00	50 000,00	0,00	74 000,00	0,00
Développement touristique	0,00	0,00	1 125 000,00	0,00	1 125 000,00	0,00
Total Actions A 11 2	124 800,00	0,00	1 702 000,00	0,00	1 826 800,00	0,00

3 Développement des équipements et hébergements touristiques

Culture	0,00	0,00	103 600,00	0,00	103 600,00	0,00
Sports	16 000,00	0,00	4 404,00	0,00	20 404,00	0,00
Développement touristique	5 000,00	57 000,00	51 000,00	0,00	56 000,00	57 000,00
Total Actions A 11 3	21 000,00	57 000,00	159 004,00	0,00	180 004,00	57 000,00

4 Promotion et commercialisation

Culture	96 564,00	0,00	0,00	0,00	96 564,00	0,00
Structures d'animation et de développement économique	180 000,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00	0,00
Développement touristique	1 705 030,00	0,00	0,00	0,00	1 705 030,00	0,00
Total Actions A 11 4	1 981 594,00	0,00	0,00	0,00	1 981 594,00	0,00
Total Politiques A 11	2 151 394,00	57 000,00	1 866 159,00	71 584,00	4 017 553,00	128 584,00

Récapitulatif des crédits de paiement par axe du BP 2023

Axes stratégiques Politiques Actions	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes

A Le DEVELOPPEMENT et l'AMENAGEMENT du TERRITOIRE

12 Agriculture

1 Aménagement rural

Culture	0,00	0,00	14 775,00	0,00	14 775,00	0,00
Agriculture et pêche	0,00	0,00	170 000,00	0,00	170 000,00	0,00
Total Actions A 12 1	0,00	0,00	184 775,00	0,00	184 775,00	0,00

2 Adaptation et diversification de l'activité agricole

Agriculture et pêche	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00
Total Actions A 12 2	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00
Total Politiques A 12	6 000,00	0,00	184 775,00	0,00	190 775,00	0,00

13 Education

1 Transports scolaires

Services communs	1 905 631,00	0,00	0,00	0,00	1 905 631,00	0,00
Transports scolaires	720 000,00	250 000,00	0,00	0,00	720 000,00	250 000,00
Total Actions A 13 1	2 625 631,00	250 000,00	0,00	0,00	2 625 631,00	250 000,00

2 Collèges

Enseignement du deuxième degré	5 415 649,00	649 100,00	10 896 454,00	3 163 766,00	16 312 103,00	3 812 866,00
Autres services périscolaires et annexes	25 863,00	0,00	4 000,00	0,00	29 863,00	0,00
Routes et voirie	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00
Total Actions A 13 2	5 442 512,00	649 100,00	10 900 454,00	3 163 766,00	16 342 966,00	3 812 866,00

Récapitulatif des crédits de paiement par axe du BP 2023

Axe stratégiques Politiques Actions	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes

A Le DEVELOPPEMENT et l'AMENAGEMENT du TERRITOIRE

13 Education

3 Enseignement supérieur

Enseignement supérieur	602 000,00	0,00	69 049,00	0,00	671 049,00	0,00
Autres services périscolaires et annexes	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
Jeunesse (action socio-éducative) et loisirs	0,00	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00	0,00
<i>Total Actions</i> A 13 3	607 000,00	0,00	73 049,00	0,00	680 049,00	0,00
Total Politiques A 13	8 675 143,00	899 100,00	10 973 503,00	3 163 766,00	19 648 646,00	4 062 866,00

2 Voirie Nationale, Communale et Rurales

1 Voirie nationale

Services communs	1 360,00	0,00	0,00	0,00	1 360,00	0,00
<i>Total Actions</i> A 2 1	1 360,00	0,00	0,00	0,00	1 360,00	0,00

2 Voirie communale et rurale

Routes et voirie	130 000,00	0,00	966 500,00	0,00	1 096 500,00	0,00
<i>Total Actions</i> A 2 2	130 000,00	0,00	966 500,00	0,00	1 096 500,00	0,00
Total Politiques A 2	131 360,00	0,00	966 500,00	0,00	1 097 860,00	0,00

3 Aides au Patrimoine Communal

1 Patrimoine Rural

Culture	0,00	0,00	792 000,00	0,00	792 000,00	0,00
<i>Total Actions</i> A 3 1	0,00	0,00	792 000,00	0,00	792 000,00	0,00

Récapitulatif des crédits de paiement par axe du BP 2023

Axes stratégiques Politiques Actions	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes

A Le DEVELOPPEMENT et l'AMENAGEMENT du TERRITOIRE

3 Aides au Patrimoine Communal

2 Terrains et bâtiments publics

Culture	0,00	0,00	34 500,00	0,00	34 500,00	0,00
Aménagement et développement urbain	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00
Aménagement et développement rural	0,00	0,00	2 198 500,00	0,00	2 198 500,00	0,00
Total Actions A 3 2	0,00	0,00	3 233 000,00	0,00	3 233 000,00	0,00

3 Soutien à l'électrification

Autres réseaux	0,00	0,00	428 438,00	0,00	428 438,00	0,00
Total Actions A 3 3	0,00	0,00	428 438,00	0,00	428 438,00	0,00
Total Politiques A 3	0,00	0,00	4 453 438,00	0,00	4 453 438,00	0,00

4 Intercommunalité

1 Intercommunalité

Aménagement et développement rural	66 700,00	0,00	0,00	0,00	66 700,00	0,00
Total Actions A 4 1	66 700,00	0,00	0,00	0,00	66 700,00	0,00
Total Politiques A 4	66 700,00	0,00	0,00	0,00	66 700,00	0,00

5 Sécurité des Personnes et des Biens

1 Lutte contre l'incendie et secours

Incendie et secours	8 435 757,00	5 300,00	1 600 000,00	0,00	10 035 757,00	5 300,00
Total Actions A 5 1	8 435 757,00	5 300,00	1 600 000,00	0,00	10 035 757,00	5 300,00

Récapitulatif des crédits de paiement par axe du BP 2023

Axes stratégiques Politiques Actions	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes

A Le DEVELOPPEMENT et l'AMENAGEMENT du TERRITOIRE

5 Sécurité des Personnes et des Biens

2 Gendarmeries

Gendarmerie	112 030,00	537 500,00	34 000,00	0,00	146 030,00	537 500,00
Autres interventions de protection des personnes et des bien	0,00	0,00	75 000,00	0,00	75 000,00	0,00
Total Actions A 5 2	112 030,00	537 500,00	109 000,00	0,00	221 030,00	537 500,00

3 Prévention Routière

Autres interventions de protection des personnes et des bien	19 900,00	0,00	0,00	0,00	19 900,00	0,00
Total Actions A 5 3	19 900,00	0,00	0,00	0,00	19 900,00	0,00
Total Politiques A 5	8 567 687,00	542 800,00	1 709 000,00	0,00	10 276 687,00	542 800,00

6 Sport

1 Développement des équipements sportifs

Sports	258 531,00	36 500,00	4 995 454,00	1 459 000,00	5 253 985,00	1 495 500,00
Total Actions A 6 1	258 531,00	36 500,00	4 995 454,00	1 459 000,00	5 253 985,00	1 495 500,00

2 Aide à la pratique sportives

Sports	606 634,00	0,00	0,00	0,00	606 634,00	0,00
Total Actions A 6 2	606 634,00	0,00	0,00	0,00	606 634,00	0,00

3 Aide aux manifestations sportives

Sports	180 000,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00	0,00
Total Actions A 6 3	180 000,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00	0,00
Total Politiques A 6	1 045 165,00	36 500,00	4 995 454,00	1 459 000,00	6 040 619,00	1 495 500,00

Récapitulatif des crédits de paiement par axe du BP 2023

Axes stratégiques Politiques Actions	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes

A Le DEVELOPPEMENT et l'AMENAGEMENT du TERRITOIRE

7 Culture et Vie Associative

1 Sauvegarde du patrimoine

Culture	22 000,00	0,00	62 823,00	0,00	84 823,00	0,00
Total Actions A 7 1	22 000,00	0,00	62 823,00	0,00	84 823,00	0,00

2 Archives Départementales

Services communs	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00
Culture	365 710,00	0,00	1 434 100,00	1 033 260,00	1 799 810,00	1 033 260,00
Total Actions A 7 2	368 210,00	0,00	1 434 100,00	1 033 260,00	1 802 310,00	1 033 260,00

3 Développement de la lecture

Culture	163 097,00	0,00	268 000,00	0,00	431 097,00	0,00
Total Actions A 7 3	163 097,00	0,00	268 000,00	0,00	431 097,00	0,00

4 Promotion de la musique et de la danse

Culture	553 914,00	60 000,00	0,00	0,00	553 914,00	60 000,00
Total Actions A 7 4	553 914,00	60 000,00	0,00	0,00	553 914,00	60 000,00

5 Promotion du théâtre

Culture	98 350,00	0,00	0,00	0,00	98 350,00	0,00
Total Actions A 7 5	98 350,00	0,00	0,00	0,00	98 350,00	0,00

6 Promotion des activités artistiques et archéologiques

Culture	37 050,00	0,00	125 000,00	0,00	162 050,00	0,00
Total Actions A 7 6	37 050,00	0,00	125 000,00	0,00	162 050,00	0,00

Récapitulatif des crédits de paiement par axe du BP 2023

Axes stratégiques Politiques Actions	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes

A Le DEVELOPPEMENT et l'AMENAGEMENT du TERRITOIRE

7 Culture et Vie Associative

7 Développement de la vie associative et animation culturelle

Administration générale	1 220,00	0,00	0,00	0,00	1 220,00	0,00
Services communs	395 855,00	0,00	276 946,00	0,00	672 801,00	0,00
Culture	481 260,00	0,00	17 000,00	0,00	498 260,00	0,00
Jeunesse (action socio-éducative) et loisirs	98 000,00	0,00	170 584,00	17 000,00	268 584,00	17 000,00
Services communs	5 750,00	0,00	0,00	0,00	5 750,00	0,00
Total Actions A 7 7	982 085,00	0,00	464 530,00	17 000,00	1 446 615,00	17 000,00
Total Politiques A 7	2 224 706,00	60 000,00	2 354 453,00	1 050 260,00	4 579 159,00	1 110 260,00

8 Environnement

1 Eau et assainissement

Eaux et assainissement	0,00	0,00	1 397 740,00	0,00	1 397 740,00	0,00
Environnement	342 000,00	364 655,00	0,00	0,00	342 000,00	364 655,00
Total Actions A 8 1	342 000,00	364 655,00	1 397 740,00	0,00	1 739 740,00	364 655,00

2 Espaces Naturels Sensibles

Environnement	169 900,00	750 000,00	75 000,00	0,00	244 900,00	750 000,00
Total Actions A 8 2	169 900,00	750 000,00	75 000,00	0,00	244 900,00	750 000,00

Récapitulatif des crédits de paiement par axe du BP 2023

Axes stratégiques Politiques <i>Actions</i>	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes

A Le DEVELOPPEMENT et l'AMENAGEMENT du TERRITOIRE

8 Environnement

4 Autres interventions

Environnement	7 140,00	0,00	20 000,00	0,00	27 140,00	0,00
<i>Total Actions</i> A 8 4	7 140,00	0,00	20 000,00	0,00	27 140,00	0,00
Total Politiques A 8	519 040,00	1 114 655,00	1 492 740,00	0,00	2 011 780,00	1 114 655,00

9 Nouvelles Technologies d'Information et de Communication

1 Nouvelles Technologies d'Information et de Communication

Administration générale	82 006,00	0,00	120 000,00	0,00	202 006,00	0,00
Autres réseaux	40 000,00	16 000,00	157 000,00	0,00	197 000,00	16 000,00
<i>Total Actions</i> A 9 1	122 006,00	16 000,00	277 000,00	0,00	399 006,00	16 000,00
Total Politiques A 9	122 006,00	16 000,00	277 000,00	0,00	399 006,00	16 000,00
Total Axes stratégiques A	50 848 345,00	3 651 056,00	50 069 737,00	8 698 610,00	100 918 082,00	12 349 666,00

Récapitulatif des crédits de paiement par axe du BP 2023

Axe stratégiques Politiques Actions	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes

B La FAMILLE et la SOLIDARITE

1 Enfance et Famille

1 Actions de prévention

PMI et planification familiale	243 500,00	20 000,00	47 200,00	0,00	290 700,00	20 000,00
Famille et enfance	3 977 100,00	10,00	0,00	0,00	3 977 100,00	10,00
Autres interventions sociales	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00
Total Actions B 1 1	4 223 100,00	20 010,00	47 200,00	0,00	4 270 300,00	20 010,00

2 Actions de protection

PMI et planification familiale	468 500,00	0,00	0,00	0,00	468 500,00	0,00
Services communs	13 880,00	0,00	0,00	0,00	13 880,00	0,00
Famille et enfance	20 317 390,00	902 020,00	0,00	0,00	20 317 390,00	902 020,00
Services communs	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
Total Actions B 1 2	20 799 770,00	903 020,00	0,00	0,00	20 799 770,00	903 020,00

3 Soutien aux associations, ou organismes

Services communs	1 800,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00	0,00
Famille et enfance	17 200,00	0,00	0,00	0,00	17 200,00	0,00
Total Actions B 1 3	19 000,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00	0,00
Total Politiques B 1	25 041 870,00	923 030,00	47 200,00	0,00	25 089 070,00	923 030,00

Récapitulatif des crédits de paiement par axe du BP 2023

Axe stratégiques Politiques Actions	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes

B La FAMILLE et la SOLIDARITE

2 Personnes Agées

1 Soutien à domicile

Personnes âgées	903 000,00	2 357 166,00	854 350,00	0,00	1 757 350,00	2 357 166,00
Personnes dépendantes (APA)	15 730 900,00	100 000,00	0,00	0,00	15 730 900,00	100 000,00
Total Actions B 2 1	16 633 900,00	2 457 166,00	854 350,00	0,00	17 488 250,00	2 457 166,00

2 Accueil et hébergement

Personnes âgées	12 081 524,00	6 300 000,00	1 121 917,00	0,00	13 203 441,00	6 300 000,00
Personnes dépendantes (APA)	13 352 000,00	11 700 000,00	0,00	0,00	13 352 000,00	11 700 000,00
Total Actions B 2 2	25 433 524,00	18 000 000,00	1 121 917,00	0,00	26 555 441,00	18 000 000,00
Total Politiques B 2	42 067 424,00	20 457 166,00	1 976 267,00	0,00	44 043 691,00	20 457 166,00

3 Personnes Handicapées

1 Soutien à domicile

Personnes handicapées	11 002 500,00	3 963 568,00	0,00	0,00	11 002 500,00	3 963 568,00
Total Actions B 3 1	11 002 500,00	3 963 568,00	0,00	0,00	11 002 500,00	3 963 568,00

2 Accueil et hébergement

Personnes handicapées	23 851 000,00	3 380 010,00	10 000,00	0,00	23 861 000,00	3 380 010,00
Total Actions B 3 2	23 851 000,00	3 380 010,00	10 000,00	0,00	23 861 000,00	3 380 010,00

3 Soutien aux associations, ou organismes

Personnes handicapées	0,00	0,00	1 183 300,00	0,00	1 183 300,00	0,00
Total Actions B 3 3	0,00	0,00	1 183 300,00	0,00	1 183 300,00	0,00
Total Politiques B 3	34 853 500,00	7 343 578,00	1 193 300,00	0,00	36 046 800,00	7 343 578,00

Récapitulatif des crédits de paiement par axe du BP 2023

Axe stratégiques Politiques Actions	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
B La FAMILLE et la SOLIDARITE						
4 Insertion						
<i>1 Secours d'urgence et accès aux soins</i>						
Revenu de Solidarité Active	80 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00
Autres interventions sociales	50 200,00	12 000,00	0,00	0,00	50 200,00	12 000,00
Total Actions B 4 1	130 200,00	12 000,00	0,00	0,00	130 200,00	12 000,00
<i>2 Actions d'insertion en faveur des bénéficiaires du RMI et de populations défavorisées</i>						
Services communs	15 000,00	12 737 568,00	0,00	0,00	15 000,00	12 737 568,00
Revenu de Solidarité Active	35 379 189,00	1 578 600,00	0,00	0,00	35 379 189,00	1 578 600,00
Total Actions B 4 2	35 394 189,00	14 316 168,00	0,00	0,00	35 394 189,00	14 316 168,00
<i>3 Mise en oeuvre du droit au logement</i>						
Autres interventions sociales	688 933,00	231 500,00	0,00	0,00	688 933,00	231 500,00
Total Actions B 4 3	688 933,00	231 500,00	0,00	0,00	688 933,00	231 500,00
<i>4 Soutien aux associations, collectivités ou organismes contribuant à la lutte contre</i>						
Revenu de Solidarité Active	10 300,00	0,00	78 495,00	0,00	88 795,00	0,00
Total Actions B 4 4	10 300,00	0,00	78 495,00	0,00	88 795,00	0,00
<i>5 Programmes CES, CEC, CEV</i>						
Administration générale	10,00	10,00	0,00	0,00	10,00	10,00
Total Actions B 4 5	10,00	10,00	0,00	0,00	10,00	10,00
Total Politiques B 4	36 223 632,00	14 559 678,00	78 495,00	0,00	36 302 127,00	14 559 678,00

Récapitulatif des crédits de paiement par axe du BP 2023

Axe stratégiques Politiques Actions	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes

B La FAMILLE et la SOLIDARITE

5 Logement

1 Aides aux Communes

Logement	0,00	0,00	181 000,00	0,00	181 000,00	0,00
<i>Total Actions</i> B 5 1	0,00	0,00	181 000,00	0,00	181 000,00	0,00

2 Aides aux organismes de conseil à l'habitat, aux organismes constructeurs e

Aménagement et développement urbain	250 000,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00
Logement	180 000,00	52 000,00	0,00	0,00	180 000,00	52 000,00
<i>Total Actions</i> B 5 2	430 000,00	52 000,00	0,00	0,00	430 000,00	52 000,00
Total Politiques B 5	430 000,00	52 000,00	181 000,00	0,00	611 000,00	52 000,00

6 Santé Publique

3 Soutien au secteur public et au secteur privé

Services communs	555,00	0,00	0,00	0,00	555,00	0,00
<i>Total Actions</i> B 6 3	555,00	0,00	0,00	0,00	555,00	0,00
Total Politiques B 6	555,00	0,00	0,00	0,00	555,00	0,00

Récapitulatif des crédits de paiement par axe du BP 2023

Axe stratégiques Politiques Actions	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
B La FAMILLE et la SOLIDARITE						
7 Moyens Logistiques						
<i>1 Charges de personnel</i>						
Services communs	1 242 260,00	0,00	0,00	0,00	1 242 260,00	0,00
Services communs	9 503 890,00	450 000,00	0,00	0,00	9 503 890,00	450 000,00
Famille et enfance	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
Personnes dépendantes (APA)	850 000,00	0,00	0,00	0,00	850 000,00	0,00
Revenu de Solidarité Active	1 320 000,00	0,00	0,00	0,00	1 320 000,00	0,00
Routes et voirie	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00
Total Actions B 7 1	12 919 150,00	450 200,00	0,00	0,00	12 919 150,00	450 200,00
<i>2 Autres charges d'administration générale</i>						
Administration générale	0,00	0,00	29 000,00	0,00	29 000,00	0,00
Services communs	3 200,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00	0,00
Services communs	444 500,00	85 010,00	525 000,00	113 646,00	969 500,00	198 656,00
Famille et enfance	466 020,00	0,00	0,00	0,00	466 020,00	0,00
Revenu de Solidarité Active	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00
Total Actions B 7 2	913 720,00	85 010,00	559 000,00	113 646,00	1 472 720,00	198 656,00
Total Politiques B 7	13 832 870,00	535 210,00	559 000,00	113 646,00	14 391 870,00	648 856,00
Total Axes stratégiques B	152 449 851,00	43 870 662,00	4 035 262,00	113 646,00	156 485 113,00	43 984 308,00

Récapitulatif des crédits de paiement par axe du BP 2023

Axe stratégiques Politiques Actions	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes

C Les MOYENS d'ADMINISTRATION et de GESTION FINANCIERE

1 Patrimoine Départemental (nonventilé)

1 Bâtiments administratifs

Opérations non ventilables	0,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00
Administration générale	437 000,00	15 150,00	186 000,00	0,00	623 000,00	15 150,00
Agriculture et pêche	0,00	0,00	16 000,00	0,00	16 000,00	0,00
Total Actions C 1 1	437 000,00	15 150,00	205 000,00	0,00	642 000,00	15 150,00

2 Charges de fonctionnement

Opérations non ventilables	80 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00
Administration générale	1 317 900,00	109 000,00	0,00	0,00	1 317 900,00	109 000,00
Gendarmerie	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00
Autres réseaux	21 000,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00	0,00
Total Actions C 1 2	1 419 900,00	109 000,00	0,00	0,00	1 419 900,00	109 000,00

3 Acquisitions de matériels, mobiliers et véhicules

Administration générale	18 500,00	0,00	1 308 300,00	0,00	1 326 800,00	0,00
Autres réseaux	79 000,00	0,00	1 000,00	0,00	80 000,00	0,00
Total Actions C 1 3	97 500,00	0,00	1 309 300,00	0,00	1 406 800,00	0,00
Total Politiques C 1	1 954 400,00	124 150,00	1 514 300,00	0,00	3 468 700,00	124 150,00

Récapitulatif des crédits de paiement par axe du BP 2023

Axes stratégiques Politiques <i>Actions</i>	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes

C Les MOYENS d'ADMINISTRATION et de GESTION FINANCIERE

2 Maîtrise des Moyens d'Administration (non ventilés)

1 Dépenses de personnel

Opérations non ventilables	40 000,00	20,00	22 450,00	0,00	62 450,00	20,00
Administration générale	7 649 151,00	423 520,00	893,00	0,00	7 650 044,00	423 520,00
Incendie et secours	0,00	10,00	0,00	0,00	0,00	10,00
Culture	45 000,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00
Sports	50,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00
Services communs	0,00	10,00	0,00	0,00	0,00	10,00
Famille et enfance	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00
Environnement	15 351,00	0,00	0,00	0,00	15 351,00	0,00
Développement touristique	0,00	10,00	0,00	0,00	0,00	10,00
Total Actions C 2 1	7 751 052,00	423 570,00	23 343,00	0,00	7 774 395,00	423 570,00

2 Dépenses d'administration générale

Opérations non ventilables	1 800 300,00	0,00	0,00	0,00	1 800 300,00	0,00
Administration générale	1 189 893,00	2 010,00	0,00	0,00	1 189 893,00	2 010,00
Total Actions C 2 2	2 990 193,00	2 010,00	0,00	0,00	2 990 193,00	2 010,00

Récapitulatif des crédits de paiement par axe du BP 2023

Axe stratégiques Politiques Actions	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes

C Les MOYENS d'ADMINISTRATION et de GESTION FINANCIERE

2 Maîtrise des Moyens d'Administration (non ventilés)

3 Frais de fonctionnement des élus

Opérations non ventilables	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00
Administration générale	1 014 600,00	0,00	0,00	0,00	1 014 600,00	0,00
Total Actions C 2 3	1 029 600,00	0,00	0,00	0,00	1 029 600,00	0,00

4 Actions de promotion et de communication

Administration générale	1 085 500,00	0,00	30 000,00	0,00	1 115 500,00	0,00
Total Actions C 2 4	1 085 500,00	0,00	30 000,00	0,00	1 115 500,00	0,00
Total Politiques C 2	12 856 345,00	425 580,00	53 343,00	0,00	12 909 688,00	425 580,00

3 Maîtrise de la Gestion Financière

1 Maîtrise de la charge de la dette

Opérations non ventilables	315 000,00	0,00	763 000,00	19 263 000,00	1 078 000,00	19 263 000,00
Total Actions C 3 1	315 000,00	0,00	763 000,00	19 263 000,00	1 078 000,00	19 263 000,00

2 Dépenses imprévues et mouvements financiers divers

Opérations non ventilables	1 279 538,00	20 000,00	1 016 341,00	0,00	2 295 879,00	20 000,00
Administration générale	7,00	0,00	0,00	0,00	7,00	0,00
Total Actions C 3 2	1 279 545,00	20 000,00	1 016 341,00	0,00	2 295 886,00	20 000,00

Récapitulatif des crédits de paiement par axe du BP 2023

Axes stratégiques Politiques <i>Actions</i>	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
C Les MOYENS d'ADMINISTRATION et de GESTION FINANCIERE						
3 Maîtrise de la Gestion Financière						
<i>3 Recettes non affectées</i>						
Opérations non ventilables	0,00	196 643 765,00	0,00	4 300 000,00	0,00	200 943 765,00
Administration générale	0,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
<i>Total Actions</i> C 3 3	0,00	196 688 765,00	0,00	4 300 000,00	0,00	200 988 765,00
Total Politiques C 3	1 594 545,00	196 708 765,00	1 779 341,00	23 563 000,00	3 373 886,00	220 271 765,00
Total Axes stratégiques C	16 405 290,00	197 258 495,00	3 346 984,00	23 563 000,00	19 752 274,00	220 821 495,00
Total Général	219 703 486,00	244 780 213,00	57 451 983,00	32 375 256,00	277 155 469,00	277 155 469,00